

Synthèse de l'intervention d'Emmanuel Hyest, président de la FNSafer

à l'AG de l'AEIAR le 17 mai 2018

L'agriculture, c'est une économie de long terme, une économie particulière liée à l'alimentation des hommes : il est prioritaire de ne pas mettre ce secteur sur le même plan que les autres. C'est un secteur stratégique.

Réguler le foncier est un outil indispensable pour le renouvellement des générations en agriculture, l'installation des jeunes agriculteurs, et le maintien d'une agriculture compétitive. Mais, le marché des ventes de parts sociales s'accélère et conduit à une augmentation forte des prix du foncier, à une certaine dérégulation mettant à mal la compétitivité.

D'une part, il y a un enjeu de protection des terres agricoles pour éviter le changement de destination, et d'autre part il y a l'enjeu de l'accès au foncier : comment faire pour que les agriculteurs puissent continuer à avoir accès au foncier ?

La régulation permet de mettre en œuvre les politiques de l'Etat et des régions.

Le phénomène sociétaire en soi n'est pas gênant, c'est l'utilisation qui en est faite pour accaparer le foncier, concentrer les exploitations agricoles qui est un véritable problème aujourd'hui. En transférant les parts de sociétés agricoles qui détiennent du foncier, on transfère des exploitations et du foncier sans aucun contrôle.

Nous sommes à la recherche de solutions juridiques pour que les règles de contrôle soient les mêmes pour les personnes physiques et les personnes morales détenant du foncier. Il n'est pas question d'empêcher les investissements étrangers ou hors agricoles car l'agriculture en a besoin pour assurer le portage du foncier mais d'imposer des règles de transparence et de contrôle pour savoir à qui appartient le foncier et éviter des concentrations excessives d'exploitations agricoles, néfastes à la vitalité des territoires ruraux.

Nous devons trouver des solutions rapidement. En effet, ce phénomène prend de plus en plus d'ampleur en France et à travers l'Europe. Le but poursuivi n'est plus la plus-value éventuelle mais bien la maîtrise de la production agricole : l'enjeu porte sur l'autonomie alimentaire et la qualité de la production.

Bien que le foncier relève de la compétence de chaque Etat membre, ce sujet est une urgence pour l'Europe car l'alimentation est bien un domaine stratégique de l'Union européenne.

Nous avons besoin d'une véritable transparence sur les marchés fonciers, et donc de l'observatoire européen préconisé par le rapport Noichl. La Commission pourrait aller plus loin en incitant les Etats membres à gérer leur foncier et à le réguler. Enfin, les mesures de la PAC devraient avoir l'objectif de limiter ces concentrations excessives, et non de contribuer à ce phénomène.